



**PRÉFET  
DU MORBIHAN**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction Départementale  
de la Protection des Populations  
Service environnement**

## **INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

### **RECEPISSE DE DECLARATION DE SUCCESSION ARTICLE R512-68 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT**

LE PREFET DU MORBIHAN  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

**VU** le titre 1<sup>er</sup> livre V de la partie législative du Code de l'Environnement ;

**VU** le titre 1<sup>er</sup> livre V de la partie réglementaire du Code de l'Environnement ;

**VU** l'arrêté d'autorisation délivré le 9 septembre 1998 à Mme REMINEL pour exploiter au lieu-dit « La Petite Touche » 56430 NEANT SUR YVEL un élevage de volailles comportant 18000 dindes soit 54000 animaux équivalents ;

**VU** l'arrêté de prescriptions complémentaires délivré le 29 décembre 2008 à Monsieur RENIMEL Olivier pour l'exploitation au lieu-dit « La Petite Touche » 56430 NEANT-SUR-YVEL d'un élevage de 63360 animaux équivalents volailles ;

**VU** l'arrêté préfectoral du juin 2021 portant subdélégation de signature de Monsieur Jean-Michel CHAPPRON, directeur départemental de la protection des populations du Morbihan à Monsieur Michel COLLIN, chef du service environnement ;

**VU** la demande déposée le 19 juillet 2021 par l'EARL NOVY ;

Reconnaît avoir reçu de :

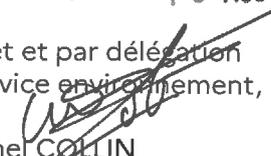
**L'EARL NOVY** dont le siège social est situé **3, La Petite Touche 56430 NEANT-SUR-YVEL**

la déclaration prévue par l'article R512-68 du code susvisé en vue de poursuivre l'exploitation au lieu-dit « **La Petite Touche** » **56430 NEANT-SUR-YVEL** d'un élevage de **volailles** comportant **63360 emplacements** entrant dans la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement sous la rubrique 3660-a ;

Le déclarant devra se conformer aux prescriptions réglementant cet établissement.

Vannes, le **10 AOUT 2021**

Pour le préfet et par délégation  
Le chef du service environnement,

  
Michel COLLIN

Copie du présent récépissé sera adressée à :

- M. le Maire de NEANT-SUR-YVEL
- Monsieur RENIMEL Olivier « La Petite Touche » 56430 NEANT-SUR-YVEL